



**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL  
TARIFS 2017**

**Vu** l'article 33 II de la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 ;

**Vu** le Code de la Sécurité sociale et notamment son article R 162-32-2 ;

**Vu** le Code de la Santé publique et notamment son article R 6145-48 ;

Le Directeur Général fixe ainsi qu'il suit les Tarifs Hébergement EHPAD et USLD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

POITIERS, le 09 janvier 2017

Jean-Pierre DEWITTE

Directeur Général

V - TARIFS HEBERGEMENT EHPAD ET USLD	TARIFS 2017	
	HT	TTC
<b>Tarif EHPAD, personnes âgées de plus de 60 ans</b>		
Résidents admis avant le 1er avril 2016	54,49 €	54,49 €
Résidents admis à compter du 1er avril 2016	65,30 €	65,30 €
<b>Tarif EHPAD, personnes âgées de moins de 60 ans</b>		
Résidents admis à compter du 1er avril 2016	82,89 €	82,89 €
<b>Tarif USLD, personnes âgées de plus de 60 ans</b>		
Résidents admis avant le 1er avril 2016	56,69 €	56,69 €
Résidents admis à compter du 1er avril 2016	65,30 €	65,30 €
<b>Tarif USLD, personnes âgées de moins de 60 ans</b>		
Résidents admis avant le 1er avril 2016	80,37 €	80,37 €
Résidents admis à compter du 1er avril 2016	88,98 €	88,98 €